

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 26 mars 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 87 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AZOULAI représenté par Solange BIAGGI - Mireille BALOCCO représentée par Marlène PREVOST - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Jean MONTAGNAC - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Sophie CELTON représentée par Patrick MAGRO - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Bruno GILLES représenté par Laure-Agnès CARADEC - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Dany LAMY représenté par Jacques BESNAÏNOU - Marie-Louise LOTA représentée par Gérard CHENOZ - Florence MASSE représentée par Eugène CASELLI - Marcel MAUNIER représenté par Jean-Pierre BAUMANN - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Claudette MOMPRIVE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Virginie MONNET-CORTI représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Roland MOUREN représenté par Lionel VALERI - Jérôme ORGEAS représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick PAPPALARDO représenté par Daniel HERMANN - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Carine ROGER représentée par Michèle EMERY - Isabelle SAVON représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Guy TEISSIER représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Josette VENTRE représentée par Martine RENAUD - Brigitte VIRZI représentée par Emilie DOURNAYAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Frédéric DOURNAYAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josette FURACE - Samia GHALI - André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick Mennucci - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 26 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 avril 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 004-152/19/CT

■ Attribution d'une subvention à l'association - Ciotat Emploi Initiatives - pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille-Provence Est pour l'année 2019 - Approbation d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2020

DPEATSV 19/17083/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Métropole, compétente dans le domaine, développe une stratégie métropolitaine en matière d'insertion par l'activité économique. A l'échelle du Conseil de Territoire Marseille Provence, cette stratégie repose sur trois Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) développés selon les spécificités des trois bassins qui composent le territoire :

- Le Plan local pour l'insertion et l'emploi Marseille Provence Est (PLIE MP Est),
- Le Plan local pour l'insertion et l'emploi Marseille Provence Centre (PLIE MP Centre),
- Le Plan local pour l'insertion et l'emploi Marseille Provence Ouest (PLIE MP Ouest).

Ces trois Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) permettent de mettre en place des parcours individualisés avec un accompagnement personnalisé et différentes étapes pour le retour ou l'accès à des emplois de premier niveau de qualification. Leur gestion a été confiée à des structures associatives.

Le fonctionnement des 3 PLIE est précisé dans de nouveaux protocoles élaborés pour la période 2018-2022. Ces derniers fixent, entre autre, les modalités de participation des différents financeurs des PLIE et du Fonds Social Européen (FSE) ainsi que leur temporalité. Ils ont été approuvés successivement par le Conseil de Territoire du 26 Juin 2018 puis par le Bureau de la Métropole du 28 Juin 2018.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a souhaité verser un fonds de concours pour l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires des 6 PLIE métropolitains. Pour ce faire, une convention 2018-2019-2020, approuvée par le Bureau de la Métropole du 19 octobre 2017, précise que le Département verse directement sa participation financière à la Métropole qui la diffusera sur les Territoires dotés de PLIE dont Marseille-Provence.

Pour compléter, en qualité d'organisme intermédiaire (OI) pour la gestion du FSE, le 18 octobre 2018, le Bureau de la Métropole a délibéré favorablement la mobilisation du FSE pour la période 2018, 2019 et 2020 dans le domaine de l'emploi et l'inclusion. Cette étape permet aux PLIE de bénéficier de financements européens conséquents pour mener à bien les politiques d'inclusion sociale et professionnelle efficaces sur le Territoire Marseille-Provence.

Le Bilan 2018 :

Le bassin Est comprend les communes de Carnoux en Provence, Cassis, Ceyreste, La Ciotat Roquefort la Bédoule et Gémenos.

En 2018, le Conseil de Territoire a soutenu financièrement le PLIE MP Est à hauteur de 340 000 € (dont 210 000 € représentant la participation du Conseil Départemental 13) pour la réalisation des actions suivantes :

1- Accompagnement à l'emploi :

- Nombre de personnes accompagnées : 415
 - dont nombre d'Insertion Professionnelle Réussie : 81
 - dont nombre de bénéficiaires du RSA : 205

Signé le 26 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 avril 2019

- dont nombre d'habitants quartier prioritaire politique de la ville : 82

2- Relation Entreprises :

- 224 entreprises partenaires du PLIE,
- 12670 heures de clauses sociales, mobilisées par 8 entreprises, ont permis de recruter 64 emplois.

Les objectifs 2019-2020

Les opérations correspondront :

- à l'animation du Plan et aux actions conduites en interne,
- à certaines actions transverses menées par un des PLIE pour le compte des trois autres (l'égalité femmes-hommes, l'animation territoriale de l'insertion par l'économique, la prospective emploi, l'emploi des seniors),
- aux prestations d'accompagnement à l'emploi qui seront confiées par les PLIE à des opérateurs après mise en concurrence,
- et à l'animation des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés.

Les objectifs sur la durée du Plan 2018-2022 sont les suivants :

- 1 375 personnes adhérents du PLIE (250 personnes étant issues du Protocole 2013-2017) dont 60% de personnes bénéficiaires du RSA, 20% de résidents en quartier de veille active sur la durée du protocole ; soit en moyenne 450 personnes par an dont 225 nouvelles entrées annuelles,
- 1 125 adhérents concluront leurs parcours avant la fin du Protocole dont 50 % en sorties positives ; soit 560 personnes au total, soit 112 sorties positives en moyenne chaque année.

S'agissant des clauses sociales, toujours pour la même période, le PLIE MP Est, dans son rôle de facilitateur au sein d'une cellule opérationnelle partenariale, devra poursuivre la promotion et le développement des clauses d'insertion en :

- accompagnant les entreprises dans l'exécution de la clause
- coordonnant l'animation de la cellule opérationnelle de la clause d'insertion sur son bassin d'intervention,
- évaluant le dispositif.

Compte tenu de cette présentation et des engagements pris dans le protocole d'accord 2018-2022, la Conseil de Territoire versera sa participation annuelle qui s'élève pour 2019 à 340 000 €, ce montant intégrant la participation du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône qui représente 210 000 €.

Les modalités de versement de ces subventions en 2019 et 2020 font l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs qu'il convient d'approuver sous réserve de l'annualité budgétaire pour 2019 et 2020. La convention pluriannuelle fera l'objet d'un avenant pour 2020 venant confirmer le montant du soutien sous réserve du vote des crédits.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Signé le 26 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 avril 2019

- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.
- Le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;
- La délibération EMP 003-2736/17/CM du 19 Octobre 2017, Programme Opérationnel National Fonds Social Européen (PON FSE 2014-2020) Organisme Intermédiaire de Gestion et de Contrôle du FSE pour le compte des Plans Locaux pour l'insertion et l'Emploi du territoire métropolitain (PLIE). Avis de principe relatif à la désignation en qualité d'organisme de contrôle du FSE pour le compte du PLIE du territoire métropolitain ;
- La délibération EMP 001-4311/18/BM du 18 Octobre 2018, Programme Opérationnel National Fonds Social Européen (PON FSE 2014-2020) - Approbation des opérations retenues pour la période de programmation 2018-2020 ;
- La délibération EMP 001-2471/17/BM du 19 Octobre 2017, pour la Demande de fonds de concours au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône relative au financement des 6 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi du territoire métropolitain ;
- La délibération VECO 004-329/18/CT du 26 Juin 2018, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille-Provence Centre PLIE MP Est – Approbation d'un protocole - Approbation d'une modification du protocole d'accord 2018-2022 ;

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence est compétente pour l'animation des dispositifs en matière d'insertion par l'économique ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence, devenue Organisme Intermédiaire (OI) gestionnaire des crédits du FSE 2014-2020, a approuvé les opérations 2018-2020 au titre de l'axe 3 permettant l'emploi et l'inclusion active sur le territoire métropolitain ;
- Que le Conseil de Territoire et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont délibérés favorablement le protocole d'accord du PLIE MP Est 2018-2022 ;
- Qu'il existe une convention du fonds de concours entre le Département Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la mise en œuvre des PLIE du territoire métropolitain 2018-2020 dont la participation financière du Départemental sera constatée dans la partie recettes au budget de l'EPCI ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence a attribué une subvention au PLIE MP Est au titre de l'année 2018.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 340 000 € pour l'année 2019 (dont 210 000 € représentant la participation du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône) à l'association Ciotat Emploi Initiatives pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Est (PLIE MP Est).

Article 2 :

Est approuvée la convention pluriannuelle d'objectifs ci-annexée conclue avec l'association Ciotat Emploi Initiatives gestionnaire du PLIE MP Est.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2019 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence – Chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 65 – Sous-Politique E 120.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC